

# RECRUTEZ DE NOUVEAUX TALENTS !

— LE CONTRAT DE GÉNÉRATION PEUT VOUS AIDER  
À CONCRÉTISER CETTE EMBAUCHE

**Embaucher de jeunes talents** sans devoir renoncer aux compétences de ses salariés plus qualifiés, c'est possible grâce au contrat de génération et à une aide financière sur trois ans.

## EMBAUCHEZ UN JEUNE

EN C<sub>DI</sub> DE 16 ANS À 25 ANS

JUSQU'À 29 ANS S'IL EST RECONNU  
TRAVAILLEUR HANDICAPÉ OU DANS  
LE CAS D'UNE TRANSMISSION  
D'ENTREPRISE



## MAINTENEZ UN SÉNIOR DANS L'EMPLOI

DE 57 ANS ET +

(OU DE 55 ANS ET + S'IL EST RECONNU  
TRAVAILLEUR HANDICAPÉ)

## OU EMBAUCHEZ UN SÉNIOR

DE 55 ANS ET +



UNE AIDE DE 18 000 €  
VERSÉE SUR 3 ANS  
(VOIR AU DOS)



UNE AIDE  
AU DIAGNOSTIC  
ET À L'ACTION

## C'EST SIMPLE !

RECRUTEZ UN JEUNE EN C<sub>DI</sub>  
ET IDENTIFIEZ LE SÉNIOR  
MAINTENU DANS L'EMPLOI  
OU RECRUTÉ.

DÉPOSEZ LA DEMANDE  
D'AIDE DE L'ÉTAT À  
PÔLE EMPLOI GRÂCE AU  
FORMULAIRE PRÉSENT  
SUR LE SITE.



POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE  
DE LA RÉGION, ENVOYEZ  
UNE COPIE RECTO VERSO DU  
FORMULAIRE PAR COURRIEL :  
employeurs.dftlv@franche-comte.fr

[travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation](http://travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation)

[franche-comte.directe.gouv.fr](http://franche-comte.directe.gouv.fr) • [www.franche-comte.fr](http://www.franche-comte.fr) • [www.pole-emploi.fr/region/franche-comte](http://www.pole-emploi.fr/region/franche-comte)

## L'AIDE DE L'ÉTAT

Pour les entreprises de moins de 300 salariés

1 000 € versés chaque trimestre pendant 3 ans, soit **12 000 €** au total

- + cumulables avec l'allègement des charges (réduction Fillon) contactez le 3995 pour plus de détails
- + l'aide financière de l'État est doublée si l'embauche d'un jeune intervient au plus tard dans les six mois suivant l'embauche d'un sénior d'au moins 55 ans, soit 24 000 €.

## L'AIDE DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ\*

Pour les entreprises de moins de 300 salariés

2 000 € versés chaque année pendant 3 ans, soit **6 000 €** au total

- + cumulables avec les autres dispositifs de la Région :
  - aide au contrat de professionnalisation en CDI
  - aide au tutorat et à l'ingénierie

(jusqu'à 5 000 € si aménagement du temps de travail du sénior et tutorat)

\*pour les contrats signés ou transformés en CDI et commencés avant le 31 décembre 2015

**Le jeune et le sénior embauchés peuvent être localisés sur des sites différents ; Le sénior à l'approche de la retraite peut tutorer un autre jeune que celui recruté dans le cadre de l'aide.**

Pour les entreprises de 50 à 299 salariés, si vous n'êtes pas couvert par un accord de branche, vous devez négocier un accord d'entreprise ou établir un plan d'action.



**LA DEMANDE PEUT ÊTRE FAITE EN AMONT DE LA NÉGOCIATION**

Unités territoriales de la DIRECCTE

Doubs	<b>03 81 21 13 13</b>
Jura	<b>03 84 87 26 00</b>
Haute-Saône	<b>03 84 80 96 00</b>
Territoire de Belfort	<b>03 84 57 71 00</b>



### CONTRAT DE GÉNÉRATION ET CDI APPRENTISSAGE

- Vous recrutez un jeune en CDI à l'issue ou dès la signature de son contrat d'apprentissage, >> vous bénéficiez alors de l'aide "contrat de génération" qui sera versée à l'issue de la période d'apprentissage. L'âge du jeune sera apprécié à la date de son embauche en contrat d'apprentissage.

### CONTRAT DE GÉNÉRATION EN PRATIQUE : l'exemple de la SODETEC



Situé au Havre, la SODETEC, "Société d'Études et d'Expertise Comptable", présente les caractéristiques idéales à la conclusion d'un contrat de génération : la présence dans l'entreprise d'une salariée de 61 ans qui souhaitait rester dans son emploi. La SODETEC est en développement et en capacité de recruter. Dans ce secteur d'activité, la transmission des savoirs est essentielle.

Ce contrat de génération réunit Lise (61 ans) et Marie (23 ans). Cette dernière a pour toute expérience un stage de 6 mois en qualité d'opératrice de saisie. La directrice-gérante envisage de nouveaux recrutements : "j'ai quelques projets d'embauche à un horizon de 3 ans. Si le contrat de génération existe toujours, je renouvellerai l'expérience !".

POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE,  
CONTACTEZ PÔLE EMPLOI AU



POUR CONNAÎTRE LES CONDITIONS D'APPLICATION [travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation](http://travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation)